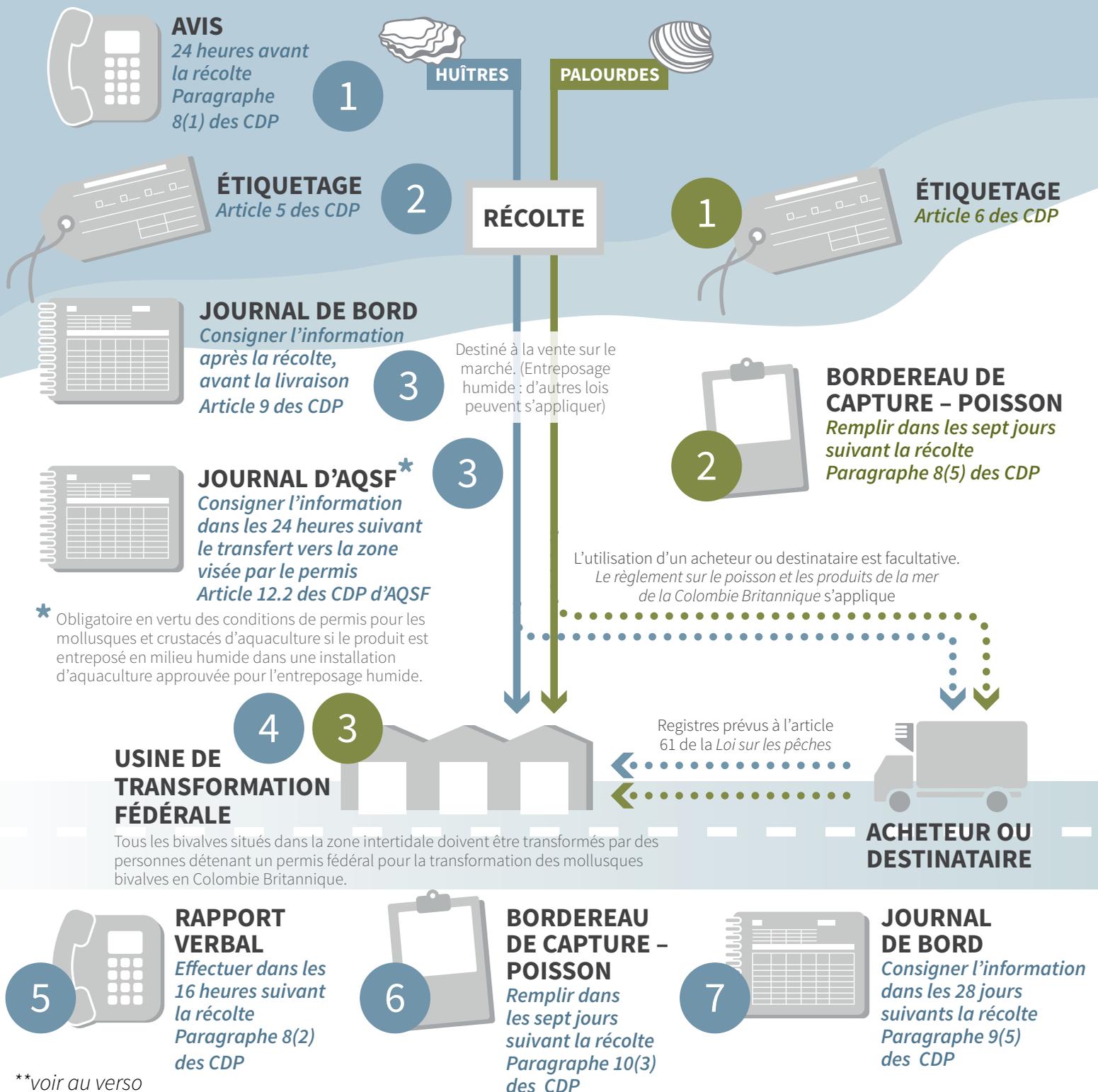


COMMENT SONT TRACÉS LES PRODUITS CONCHYLICOLES SAUVAGES

En vertu des conditions de permis (CDP)** des huîtres creuses du Pacifique et palourdes intertidales, les titulaires de permis doivent tenir divers registres concernant leurs activités : les transferts, la récolte et l'entreposage humide. Les titulaires de permis doivent comprendre et respecter la réglementation applicable et rendre compte de leurs activités à Pêches et Océans Canada (MPO).



TENEZ-VOUS AU COURANT DES FERMETURES DE CONTAMINATION DES COQUILLAGES BIVALVES — L'ingestion de mollusques et de crustacés fortement contaminés par certaines toxines peut entraîner des maladies graves, voire la mort. Renseignez-vous sur les zones coquillères fermées en raison de biotoxines marines ou de contaminations sanitaires : <http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/contamination/index-fra.html>



